



## Mise en demeure Pôle emploi

-----  
Par Hellburn

Bonjour,

Je viens à vous dans l'urgence.

Je suis allé récupérer un courrier ce matin en AR.

Je ne savais du tout de quoi il en retournait et c'est Pôle Emploi qui me met en mise en demeure avant poursuite en Justice...

Il me réclame 1736 euros de remboursement car j'ai oublié de déclarer une activité au cours d'une période... Et j'ai souvenir que j'ai commencé cette activité mais que j'avais touché avant mon chômage...De plus, je n'avais touché que 300 euros de cet emploi au lieu de 550 euros...Ce qui fait que je l'avais abandonné...

La période s'étend apparemment de décembre 2017 à décembre 2019... Ce qui fait qu'ils sont quand même allé chercher loin...

J'avais reçu un courrier en janvier 2020 pour m'informer de cela, ce à quoi j'avais fait une demande d'effacement de dettes ou d'échelonnement auxquels je n'ai reçu aucune réponse même en ayant demandé (Les délais de traitements peuvent prendre plusieurs mois.) Ce qui fait que j'avais complètement oublié cela !

De plus, j'avais déjà fait part dans cette dite-demande du faite que j'étais en dossier de surendettement.

Aujourd'hui, je suis surpris et dégoûté... Car je n'ai reçu aucune lettre de refus d'un effacement de dette ou d'un échelonnement et ni lettre pour m'avertir de l'avancement du dossier de l'instance paritaire de Pôle Emploi...

J'ai l'impression qu'on me fait payé le fait que j'avais mis de mauvaises appréciations à Pole Emploi suite à une formation que j'avais dû abandonné car cela se passait très très mal avec le CFA et Pole Emploi.

Et on me demande de rembourser la totalité de la somme pour le 4 Juin !

Je suis vraiment outré et inquiet car je ne peux m'acquitter d'une telle somme et je ne sais pas quel recours j'ai dès à présent... Si j'avais été prévenu avant d'une quelconque décision de la commission paritaire, j'aurais agis en conséquence et j'aurais accepté malgré bon gré un échelonnement mais là... Pas d'avertissement, pas de courrier pendant plus d'un an...

Que faite ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Les contrôleurs regardent ce qu'ils ont sous les yeux.

Il y a trop de fraude et pas assez de vérificateurs.

Mais je ne dit pas que c'est perdu pour vous, si vous avez en main tous vos documents, prenez vite rendez-vous, pour aller négocier la possibilité de demander un échelonnement voire une remise de dette.

Prenez votre courage a 2 mains car je sais que nos dirigeant ont évoqué « les demandes qui seront examinées avec la plus grande bienveillance ».

Par ailleurs, vous évoquez un effacement de dettes ?

Donc vous avez déjà un dossier de surendettement accepté en Banque de France?.

-----  
Par Hellburn

Bonjour ESP,

merci de votre réponse.

oui, j'ai déjà un dossier de surendettement qui a été accepté. J'ai envoyé la copie du dossier à Pole Emploi le jour où j'ai fait une demande d'effacement de dette (pour le remboursement des trop perçus).

Ce qui me surprend, c'est de recevoir une réponse de mise en demeure près d'un an après ma demande de d'effacement de dette et que rien d'autre n'ait été proposé...

-----  
Par ESP

Suite à votre message privé (à éviter SVP).

Prenez RDV à P.E

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-droits-et-demarches/vos-demarches-aupres-de-pole-emp/les-allocations-ou-prestations-t.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-droits-et-demarches/vos-demarches-aupres-de-pole-emp/les-allocations-ou-prestations-t.html[/url]